

RÉGICIDE, PARRICIDE ET THÉICIDE
DANS LE PROCHE-ORIENT ANCIEN :
LES CAS DE RAMSÈS III ET DE SENNACHÉRIB*

Parricide et régicide sont des sujets profondément liés dans la culture, le cas du fils qui donne la mort à son père pour prendre le pouvoir est persistant à travers l'Histoire.

Les deux mots peuvent signifier et ont signifié la même chose dans certains contextes. En français, par exemple, « parricide » avait aussi, jusqu'au XV^e siècle, le sens de « meurtre commis contre la vie du souverain » ; en latin classique *parricidium* avait également le même sens secondaire. Le cas de Jules César est très illustratif, presque archétypique, car le Sénat lui avait conféré le titre de « père de la patrie », ancien honneur qui se rapportait symboliquement à Romulus, le *pater patriae* original. Après son assassinat, et d'après Suétone¹, les Ides de mars² ont été appelées par décret « jour parricide » et il reste significatif que la tradition ait conservé la fausse idée que Marcus Brutus était le fils de César, adoptif ou illégitime³. Il est dommage que la tragédie d'Œdipe écrite par César soit perdue.

Le roi est le père symbolique de la patrie, et celle-ci est au moins dans l'imaginaire le pays du père, des ancêtres. Tuer le roi-père est un acte tabou spécialement dans les sociétés les plus anciennes, où le rapport entre la figure du monarque et la sphère du divin est très fort. Parmi les cas exceptionnels qui sont documentés dans l'Antiquité, mon choix s'est porté sur deux cas qui présentent des coïncidences et particularités intéressantes :

-La « Conspiration du harem », qui fondamentalement se réfère au procès autour de la mort de Ramsès III.

-Les textes cunéiformes (assyriens et babyloniens) et les passages bibliques qui parlent de l'assassinat de Sennachérib.

CAS NO. 1 : RAMSES III

La mort du dernier « grand pharaon » : Égypte, Nouvel Empire, XII^e siècle avant J.C.

Ramsès III est traditionnellement considéré comme le « dernier grand pharaon », il a pris comme modèle Ramsès II avec lequel il n'avait pas de liens de parenté. Ce qui fut sans doute le plus grand exploit de son règne a été immortalisé sur les murs de son « château des

* Cet article est un complément d'un autre publié récemment : S. Bujanda-Viloria, « Regicidio e intrigas de harén: las muertes de Ramsés III y de Senaquerib: fuentes antiguas, perspectivas modernas », *Fuentes Humanísticas*, 51, 2015, p. 109-121.

¹ Suétone, *Vie des Douze Césars*, César. v.81.

² Le 15 mars.

³ Suétone (*ibid*, v.82) nous dit que César a gardé silence

millions d'années »⁴ à Médinet Habou : la défaite des envahisseurs connus comme les « Peuples de la mer ». L'arrivée de ces nouveaux groupes au Proche-Orient ancien a marqué la fin de l'Âge du Bronze et le commencement de l'Âge du Fer. En empêchant l'invasion dans le Delta du Nil, le pharaon a évité la chute anticipée du Nouvel Empire.

Les trois décennies de règne si fructueuses n'ont pas été exemptes de problèmes internes d'ordre économique et politique. La bureaucratie, colonne vertébrale du royaume, ne fonctionnait pas correctement et les premières grèves documentées de l'Histoire proviennent des bâtisseurs des tombes royales à cette époque⁵, car ils ne recevaient pas en temps leur salaire complet.

Le trentième anniversaire du couronnement du pharaon était l'objet d'un événement exceptionnel célébré à Memphis et partout dans le pays : la fête de jubilé, ou Fête-Sed (*ḥb-sd*) Le monarque, garantie de stabilité contre les forces du chaos externes et internes devait renouveler son pouvoir, réaffirmer sa présence dans l'Univers au commencement d'une nouvelle génération. La conception cyclique du monde était mise en évidence avec les rites de mort et de résurrection, avec la recréation du couronnement et même avec la marche du roi autour des remparts pour montrer sa force. Les dieux, sous la forme de statues sacrées, sortaient de leurs temples pour participer aux rituels. L'organisation d'un tel événement impliquait des changements dans les affaires bureaucratiques, afin de faciliter le travail. Tel est le cas de la nomination d'un seul vizir pour la totalité du pays au lieu d'un vizir pour la Haute Égypte et d'un autre pour la Basse Égypte.

Arriver à gouverner soixante-cinq ans comme l'a fait Ramsès II était certainement hors d'atteinte de ses successeurs. Ramsès III arriva à son jubilé à peu près à soixante-dix ans⁶. Soit à cause d'un complot, soit pour des raisons de santé, le souverain n'avait plus que cinquante-trois jours à vivre après son anniversaire⁷.

Dans un article du *British Medical Journal* paru en 2012⁸, une équipe multidisciplinaire a montré que la momie de Ramsès III présentait une incision profonde dans le cou, certainement infligée quand le sujet vivait encore, ce qui aurait causé une mort abrupte et violente. Les embaumeurs ont inséré dans la blessure fatale une amulette de curation en forme d'œil d'Horus, destinée évidemment à l'autre vie.

Les « harems » royaux (*pr-hnty*) étaient en réalité des institutions pour les princesses et en général pour les femmes proches du roi. Ils existaient en différents points du territoire et fonctionnaient normalement autour d'une reine. Il y avait également une version de cette institution pensée pour accompagner les déplacements du souverain et c'est

⁴ Les forteresses des « millions d'années » ou « d'éternité » (*ḥw.t-n.t-ḥḥw-m-rnp.wt*), sont des temples propres au Nouvel Empire où l'adoration d'Amon était associée directement au roi de son vivant et après sa mort.

⁵ Cf. P. Grandet, *Ramsès III : Histoire d'un Règne*, Paris, Pygmalion, 1993, p. 324 ; pour les sources principalement A.H. Gardiner et A. Henderson (éds), *Ramesside Administrative Documents*, Londres, Oxford UP, 1948, p. 45-58 et K.A. Kitchen, *Ramesside Inscriptions, Historical and Biographical*, Oxford, B.H. Blackwell, 1982, V, 529, 14-530, 2 ; 542, 10-12 ; VII, 300, 6-302, 4.

⁶ Ch. Leblanc, « La véritable identité de Pentaouret, le prince "maudit" », *RdÉ*, 52, 2001, p. 151.

⁷ P. Tallet, *12 reines d'Égypte*, Paris, Pygmalion, 2013, p. 267.

⁸ Z. Hawass *et al.*, « Revisiting the harem conspiracy and death of Ramesses III: anthropological, forensic, radiological study », *BMJ*, 2012, p. 1-9.

vraisemblablement dans ce contexte que s'est produit ce que les égyptologues appellent la « conspiration du harem »⁹.

Les sources principales qui témoignent de cette conspiration se trouvent dans un groupe de papyrus exceptionnels :

- Le papyrus « judiciaire » de Turin ;
- les papyrus Lee et Rollin, tous les deux écrits par le même scribe ;
- les textes Rifaud A, B, C et E, copies défectueuses faites au XIX^e siècle des originaux perdus.

À part les sources directement concernées, on connaît un autre cas similaire de pharaon assassiné lui aussi à la fin d'une période de trente ans de règne, celui d'Amenemhat I, fondateur de la XII^e dynastie, père de Sésostris, tous les deux bien connus par l'histoire de Sinouhé (*Sanehet*).

Il faut souligner que la plupart des événements historiques ici commentés sont en réalité très mal connus, car les sources fortement subjectives sont, de plus, lacunaires ; et plus particulièrement pour la partie égyptienne, en raison du fort contenu idéologique, le style est toujours évasif et indirect.

On doit donc prendre le risque de l'interprétation en sachant qu'il n'y aura probablement jamais de réponse définitive au problème.

Ainsi, même si des conspirateurs ont été découverts et punis par la justice, il n'est pas sûr que l'objectif de la conspiration ait été le régicide pour permettre l'ascension au trône d'un prince différent de l'héritier officiel. On sait que le pouvoir n'a pas été pris par les conspirateurs et on ne sait pas avec certitude s'ils ont réussi à tuer le roi, même si, comme on le verra, les probabilités sont grandes.

Le papyrus « judiciaire » de Turin n'est pas, comme on pourrait le déduire du nom moderne, le rapport précis du procès, mais un document narratif qui utilise la phraséologie du système d'impartition de justice. Rédigé en utilisant la prosopopée comme figure de style, le texte fait parler le roi défunt Ramsès III, lequel se dissocie du châtement imposé aux jugées, spécialement de la peine capitale.

La peine de mort est en Égypte un monopole de l'État et comme telle, elle est réservée strictement au roi. Et pourtant, même pour le pharaon, les inhibitions religieuses face à la mort sont très puissantes. C'est la peur de l'âme immortelle (*bꜣ*) du défunt, laquelle peut se tourner contre ses exécuteurs, encore vivants ou déjà décédés, dans le tribunal après la mort.

Le texte du papyrus peut, en effet, être considéré comme judiciaire, mais dans le sens de libérer de toute culpabilité l'âme de l'ancien roi à cause du sang versé.

On doit chercher le véritable auteur du texte parmi ceux qui étaient encore vivants à l'heure du jugement, comme par exemple son successeur et fils, Ramsès IV, qui est connu pour utiliser cette ressource pour d'autres documents, tel est le cas du papyrus Harris qui est également présenté comme un discours *post mortem* de Ramsès III.

La figure centrale de la conjuration était Tiyi, une épouse du pharaon qui n'était pas la mère du prince héritier et futur Ramsès IV. Lui était fils de la reine Isis I, une étrangère¹⁰.

De Tiyi on connaît son vrai nom, car même si elle a été jugée coupable du crime, sa position de grande épouse royale lui assurait une condition semi divine qui était le

⁹ P. Tallet, *12 reines*, p. 268.

¹⁰ Ch. Leblanc, « La véritable identité », p. 166.

complément de celle du pharaon. La hiérogamie était un motif récurrent dans l'apparat rituel de la cour. Ainsi, son destin a dû rester aux mains du nouveau roi, le seul avec l'autorité pour juger sa personne. Exclue du procès judiciaire documenté, elle a possiblement échappé à la peine capitale. Mais son nom, en tout cas, a été enlevé des monuments.

En ce qui concerne les autres condamnés, leur véritable identité demeure obscure car les noms ont été déformés dans les textes. Cette pratique suivait le principe de la *damnatio memoriae* qui cherchait à rendre effectif le châtement des condamnés même dans l'autre vie.

Toutefois on sait que certains d'entre eux ont eu le privilège de rang de se donner la mort eux-mêmes, tel est le cas de «Pentauret», fils de Tiyi, et prince dans la ligne de succession.

Pentauret, « L'homme inconnu E » et Seth-her-khepshef

À côté de l'épouse royale qui dirigeait le complot, son fils présente un deuxième cas exceptionnel.

«Pentauret» qui signifie «fils de la Grande»¹¹ est sans doute, comme le papyrus de Turin le suggère¹², un nom fictif. Le vrai nom du prince tombé en disgrâce reste inconnu et son corps perdu ou sans identification définitive. Pourtant, avec la momie de Ramsès III un autre corps a été trouvé avec des caractéristiques très particulières.

L'emplacement de Deir el-Bahari n'était pas leur tombe originelle. Dans un moment de l'Antiquité, la sécurité des tombes royales n'était plus assurée et les autorités elles-mêmes prenaient ce qui restait des trésors funéraires. Les momies ont été déplacées et cachées dans certains endroits plus modestes, sans objets de valeur considérable.

Le corps sans identification qui accompagnait la momie de Ramsès III a été appelé simplement «homme inconnu E». Le cadavre est passé par un processus de momification inhabituel et incomplet, ce qui a provoqué, entre autres, une déformation du visage qui a donné lieu à de multiples spéculations, spécialement liées à une mort violente et douloureuse. L'autre particularité réside dans les peaux de chèvre qui le couvraient, phénomène totalement étranger à la momification égyptienne «standard» et même contraire à la pureté des rites d'embaumement.

Encore une fois, le récit de Sinouhé nous fournit un élément qui peut nous aider à comprendre. En effet, l'un des motifs les plus importants qu'avait le protagoniste pour se décider à retourner en Égypte, même s'il risquait d'y perdre sa vie, était l'argument de Sésostri dans sa lettre : «il est impossible que tu meures à l'étranger ; des Asiatiques ne t'enterreront pas ; tu ne seras pas placé dans une peau de bélier, mais on te fera un mastaba»¹³. C'est-à-dire que pharaon demande à Sinouhé de rentrer en Égypte et lui offre le privilège d'être embaumé comme un égyptien et non comme un «asiatique», couvert de peaux d'animal.

¹¹ P. Tallet, *op.cit.*, p. 275.

¹² Cf. Th. Devéria, *Le papyrus judiciaire de Turin et les papyrus Lee et Rollin: Étude égyptologique*, Paris, Imprimerie Impériale, 1868, p. 30-31.

¹³ P. Grandet, *Contes de l'Égypte ancienne*, Paris, Khéops, 1998, p. 28.

L'« homme inconnu E » a été, selon la conception religieuse des égyptiens, embaumé d'une manière indigne : comme un étranger. Châtiment curieux si l'on pense que c'était le futur Ramsès IV qui était probablement considéré comme illégitime, moins digne que ses demi-frères à cause de sa mère étrangère¹⁴.

Or, cet « homme inconnu » indigne ou non, a été enseveli parmi les autres membres de la noblesse. Il est possible qu'il ait perdu le droit à sa propre tombe, mais il a trouvé sa place dans une autre tombe, celle de son père, comme c'est le cas d'autres princes. Les analyses d'ADN ont confirmé qu'« E » avait des liens de parenté avec Ramsès III en ligne directe¹⁵. La cause du décès n'a pas été déterminée, en raison du mauvais état des restes, mais deux options sont possibles : étranglement ou empoisonnement.

Quant au vrai nom de Pentauret, Christian Leblanc du Musée du Louvre a proposé un nom basé sur la lecture d'une série d'images de princes sculptées sur le mur ouest de la deuxième cour du temple à Médinet Habou : les fils de Ramsès III y sont représentés en ligne de succession et certains d'entre eux ont fait modifier leur image avec les attributs royaux quand ils ont occupé le trône. C'est le cas de Ramsès IV, VI et VIII, mais ce dernier n'était pas originellement représenté sur le mur, il a modifié l'image d'un prince décédé qui partageait le même nom de fils de Re, ou nom de naissance, Seth-her-khepshef.

De cette liste on apprend également que le futur Ramsès IV a été sculpté en cinquième position, et en conséquence qu'il n'était pas le premier fils de Ramsès III, celui qui était Pare-her-unemef, fils d'une autre grande épouse royale. Lui et les quatre autres princes avant Ramsès IV étaient décédés du temps de leur père qui a vécu une longue vie, ce qui a déplacé le droit de succession.

C'est dans l'image que s'est appropriée Ramsès VIII que l'on peut trouver une possible solution au problème de Pentauret. Ramsès VIII s'identifie avec Ramsès III comme son fils, même s'il ne l'était pas. En se faisant représenter là, il réclamait un lien royal et donc une légitimité. L'explication la plus simple est qu'il était son petit-fils et qu'il portait le même nom de naissance que son père décédé, un anthroponyme peu ordinaire. En lui donnant les attributs royaux il revendiquerait sa mémoire d'une certaine manière.

Comment expliquer, donc, qu'un fils de « Pentauret » soit arrivé au trône après le dénouement de l'affaire ? La solution la plus simple est la suivante : une fois que la branche de la famille du côté de la reine Isis s'est éteinte sans descendants pour occuper le trône, celui qui était en position politique et de consanguinité pour régner était l'un des petits-fils de Tiye.

Vu l'amplitude de la conspiration du harem, il est facile à comprendre que dans les cercles du pouvoir il y avait encore des personnes prêtes à soutenir l'ascension d'un membre de ce groupe de pouvoir. Apparemment il n'a régné qu'un an.

¹⁴ Dans les inscriptions monumentales on trouve avec insistance l'affirmation de la légitimité du roi, ce qui indique, généralement que celle-ci était contestée. Cf. Ch. Leblanc, « La véritable identité », p. 169.

¹⁵ Z. Hawass *et al.*, « Revisiting », p. 3.

La mort d'un « tyran biblique » : Mésopotamie, Empire Néo-Assyrien, VII^e siècle avant J.C.

Sennachérib, « Grand roi, roi tout-puissant, roi de la totalité, roi du pays d'Assur, roi des quatre quarts [du monde] ; favorite des grands dieux ; le sage et rusé ; héros vigoureux, le premier parmi les princes ; le puissant qui consume les insoumis, [et] qui frappe les malveillants avec le foudre »¹⁶ a gouverné sur l'Assyrie, Babylonie et sur une grande partie du Proche-Orient ancien dans la première moitié du VII^e siècle avant notre ère.

Ses vassaux, babyloniens et judéens ont vu dans la mort violente de ce souverain tristement célèbre une réponse divine à ses actes, et comme telle l'ont consignée dans leurs documents.

Les sources que l'on utilise pour étudier ce cas sont, sans être exhaustives :

- Une lettre envoyée au roi Assarhaddon, très fragmentaire, publiée en 1911¹⁷, mais largement ignorée. C'est seulement à partir des années quatre-vingt¹⁸ qu'elle est utilisée pour étudier le cas de Sennachérib.
- Les Chroniques Babyloniennes¹⁹ ;
- Des textes de l'époque d'Assurbanipal qui signalent le lieu du meurtre²⁰ ;
- La stèle de Nabonide, roi de Babylonie²¹ ;
- Les récits bibliques : 2 Rois 19, 37, Isaïe 37,38 et 2 Chroniques 32,21 ;
- Un fragment de l'œuvre de Bérosee²².

La rivalité entre assyriens et babyloniens a été constante à travers l'histoire de la Mésopotamie. Cependant, quand les rois assyriens ont conquis la Babylonie, ils ont toujours pris soin de la ville qui était un centre culturel et religieux très important pour la région.

Sennachérib, face à la constante rébellion des habitants de la ville, a décidé de la détruire, fait sans précédent. Son fils et successeur Assarhaddon²³, conscient de la gravité de la situation a investi une grande quantité de ressources pour la reconstruire.

Le Deuxième Livre des Rois nous raconte l'échec du siège de Jérusalem à cause de la mort soudaine des troupes de Sennachérib et nous dit ensuite qu'« Un jour qu'il était prosterné dans le temple de Nisrok, son dieu, ses fils Adrammélek et Saréçer le frappèrent avec l'épée et se sauvèrent au pays d'Ararat. Assarhaddon, son fils, devint roi à sa place ».

¹⁶ Titres hérités de la tradition assyrienne et mésopotamienne en général, cette formule se trouve écrite sur un *aladlammu*, un taureau androcéphale ailé dans le palais de Sennachérib à Ninive. Ma traduction, basée sur celle de D.D. Luckenbill, *The Annals of Sennacherib*, Chicago, The University of Chicago Press, 1924, p. 66.

¹⁷ R. Harper, *Assyrian and Babylonian Letters*, Londres, The University of Chicago Press, 1896, XI, p. 1091.

¹⁸ S. Parpola, *The murderer of Sennacherib*, «The Murderer of Sennacherib», *Death in Mesopotamia: Papers read at the XXVI Rencontre assyriologique internationale*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1980, p. 172.

¹⁹ A.K. Grayson, *Assyrian and Babylonian Chronicles*, Winona Lake, Eisenbrauns, 2000, p. 80-83.

²⁰ Prisme A iv 70-3.

²¹ Cf. Oded Tammuz, « Punishing a dead villain: The Biblical Accounts on the Murder of Sennacherib », p. 105.

²² S.M. Burstein, *The Babyloniaca of Berossus*, Malibu, Undena [SANE I/5], 1980, p. 23-25.

²³ Aššur-aḫu-iddina.

Les autres textes bibliques contiennent des paraphrases du texte cité et n'ajoutent aucune information supplémentaire. Cependant le rédacteur du Deuxième Livre des Chroniques a mis l'accent sur le fait qu'il a été tué par ses propres fils. Le discours biblique présente avec un lien de cause à effet le siège de Jérusalem et le meurtre du roi. En réalité, il ignore les deux décennies de distance entre les deux évènements.

La stèle de Nabonide présente un discours très similaire : « Le roi de Subartu, qui [à cause de la colère] de Marduk a amené la dévastation à la terre, son fils qui est venu de ses entrailles l'a tué avec une arme ».²⁴ Le meurtre apparaît comme une conséquence directe de la destruction de Babylone.

Or, encore une fois, les causes du magnicide peuvent se trouver à la cour. En 694 av. J.-C. Sennachérib a perdu son héritier. Assur-nadim-shumi, fils de la reine Tashmetusharrat, une princesse babylonienne, avait été désigné roi ou, dans ce cas, vice-roi de Babylonie par son père, puis il a été enlevé, amené vers Elam et probablement exécuté.

Comme Ramsès III, Sennachérib avait plus d'une grande épouse capable de lui donner des héritiers légitimes au trône. Les règles de succession n'étaient pas immuables en Assyrie et la décision de nommer l'héritier restait entre les mains du souverain, qui dans ce cas a désigné Assarhaddon, le fils de l'araméenne et très puissante Naquia, au lieu d'un de ses demi-frères plus âgés.

Le nouveau prince héritier avait une mère dotée d'une grande influence dans la cour, et pour la même raison, il existait une opposition tenace à ce pouvoir. Il avait une santé faible et sa position était dangereuse. Le roi l'a envoyé loin de la cour pour le protéger, ce qui laissait paradoxalement plus de place à ses ennemis pour leurs manœuvres politiques.

De la même manière que les inscriptions monumentales insistaient sur la légitimité de Ramsès IV, Assarhaddon, une fois roi, a laissé la propagande officielle réaffirmer sa position comme gouvernant *de iure* :

Je suis pour mes frères âgées le plus jeune et par ordre des dieux [...] mon père m'a présenté devant mes frères en disant : 'celui est mon fils qui me succèdera'. Il a interrogé par divination les dieux Shamash et Adad, et ils ont répondu avec un « oui » en disant 'lui est ton relève'²⁵.

Comme Pentauret, Urdu-Mullissu, un des fils de Sennachérib, avait le soutien des membres de la cour et de l'administration. Mais la ligne de succession est restée sans modification et Assarhaddon a pris le pouvoir. Le nom de l'assassin reste une question ouverte car l'histoire officielle de l'Empire ne mentionne jamais l'identité du régicide.

Assarhaddon et sa mère Naquia ont le plus bénéficié de la mort de Sennachérib. En même temps, les demi-frères avaient l'opportunité d'essayer de corriger ce qu'ils considéraient comme une erreur. Devant tous les fils qui pouvaient être héritiers, le roi avait choisi le plus jeune, le plus faible et le fils d'une étrangère.

²⁴ Ma traduction, basée sur celle de : O. Tamuz, « Punishing a dead villain », p. 103.

²⁵ Ma traduction basée sur celle de E. Leichty, *The Royal Inscriptions of Esarhaddon, King of Assyria*, Winona Lake, Eisenbrauns, 2011.

Tuer le père, tuer le roi, mais tuer un dieu ?

Créon. – J'estimais peu prudent d'attirer là-dessus l'attention du peuple, et de lui laisser voir qu'un roi peut être tué comme un autre homme.

Œdipe.- Oui, mais à présent il le sait.²⁶

André Gide

L'énorme transcendance que représentait l'acte de tuer le roi dans ces sociétés fait que les sources officielles sont très réservées au moment d'aborder les faits. En Égypte, la mort d'un roi, même en des circonstances naturelles, est toujours traitée de manière indirecte, avec des figures rhétoriques ; en Mésopotamie, par contre, les sources sont moins obscures mais évidemment très subjectives.

Le régicide est en Égypte l'acte tabou ultime. La mort du roi est un acte qui viole l'ordre des choses. Pharaon est la garantie de l'ordre social, politique et même cosmogonique. C'est grâce à lui que le chaos ne tombe pas sur l'Égypte.

Une manière de se référer au pharaon dans les textes était *ntr nfr*, souvent traduit comme « dieu parfait » ou « bon dieu », mais au lieu de placer le roi au même niveau que des divinités, cette épithète signalait une différence. Pour les divinités majeures on utilisait l'expression *ntr ʿ*, « dieu majeur ». Le souverain était le « fils » de tous les dieux, et les dieux étaient les « pères » et « mères » du roi.

La catégorie *ntr* indiquait que le souverain n'était pas comme les autres hommes, et la flexibilité du terme permettait également de le situer au-dessous des dieux.²⁷

Particulièrement à partir du Nouvel Empire, il avait des temples dédiés à sa personne, mais en réalité la véritable divinité dans les temples était Amon. La principale statue de culte de Médinet Habou représentait la divinité composite associant Ramsès III divinisé à Amon.²⁸

Le roi, une fois mort, était effectivement divinisé, mais même dans ce cas il devenait simplement l'un des dieux de l'Enneade d'Amon (*psdt*).

Le souverain d'Assyrie n'a jamais été divinisé, car même si la figure du grand roi était sacralisée, la conception théologique de l'institution royale empêchait un tel développement : Pendant les cérémonies d'intronisation et de renouvellement cyclique des pouvoirs royaux, le rite indiquait la répétition de la formule *Aššur šar, Aššur šar*, « Assur est le roi, Assur est le roi », c'est-à-dire que le monarque est le grand prêtre de la divinité majeure qui est Assur, car en réalité c'est lui qui est le roi.²⁹ Les inscriptions royales confirment souvent cette conception : « [Adad-nirâri 1^{er}] auguste prêtre (*šangû*) d'Enlil, fils de Arik-den-ili, nommé par Enlil, représentant sur terre³⁰ (*iššakku*) d'Assur ».³¹

²⁶ A. Gide, *Œdipe : Drame en trois actes* (1930), Paris, L'Arche, 1958, p. 8.

²⁷ Cf. J. Baines, « Ancient Egyptian Kingship : Official Forms, Rhetoric, Context », *King and Messiah in Israel and the Ancient Near East*, Sheffield, Sheffield Academic Press [JSOT SS 270], 1998, p. 24.

²⁸ P. Grandet, *Le Papyrus Harris I*, 2^e éd., Le Caire, IFAO, 2005, vol. 2, p.19.

²⁹ H. Limet, « La royauté en Mésopotamie. Mort et succession du roi », *RANT*, 2, 2005, p. 307.

³⁰ Cf. D. Charpin, « Chroniques Bibliographiques 11. Se faire un nom : La louange du roi, la divinisation royale et la quête de l'immortalité en Mésopotamie », *RA*, 102, 2008, p. 158.

Sans doute en raison de la situation en Mésopotamie, où l'on trouvait plusieurs peuples organisés en entités politiques avec divers degrés d'autonomie, et de l'absence de limites géographiques claires, la stabilité des gouvernements était plus faible qu'en Égypte. En conséquence, le changement de souverains ou de dynasties était, apparemment, plus fréquent. Ce phénomène détermine forcément l'image de la royauté, de la succession, de l'usurpation et de la légitimité. Sémantiquement, *palu*, l'exercice de la fonction royale, n'est pas équivalent de *šarrutu*, qui est la possibilité, reçue des dieux, pour quelqu'un d'être roi.³²

La compilation de « présages » térologiques *Šumma izbu* trouvée dans la bibliothèque d'Assurbanipal contient plusieurs exemples utiles de textes qui dévoilent une partie de la vie du palais et de l'attitude face aux changements. Les « prédictions » pouvaient annoncer la fin du règne, une révolte populaire, la révolte d'un prince, le complot du harem, et même l'assassinat du roi : « une femme du harem se révoltera contre le roi et installera son fils sur le trône »³³

Le roi en Égypte et en Mésopotamie est une figure sacrée, et sa mort violente, spécialement hors bataille ou accident, est un fait qui bouleversait la stabilité et les institutions du pays à tous niveaux.

Le meurtre du roi dans les deux cas n'est pas vraiment un théicide, mais c'est probablement le plus proche. Pour saisir la différence, il faut aussi comprendre qu'il avait différents niveaux de sacralité et probablement aussi de divinité.

En théorie le meurtre d'un souverain était l'un des pires crimes et devait impliquer un châtement qui transcendait la frontière entre la vie et la mort. Dans la *praxis*, celui qui obtenait et conservait le pouvoir était libre de tout châtement humain et divin, au moins pour le temps qui lui restait à vivre.

BIBLIOGRAPHIE

Textes

DEVERIA Th., *Le Papyrus Judiciaire de Turin et les papyrus Lee et Rollin: Étude égyptologique*, Paris, Imprimerie Impériale, 1868.

LEICHTY E., *The Royal Inscriptions of Assarhaddon, King of Assyria*, Winona Lake, Eisenbrauns, 2011.

GRANDET, Pierre. *Contes de l'Égypte ancienne*. Paris: Khéops, 1998.

—, *Le papyrus Harris I*. 2e éd. 2 vols. Le Caire: Institut Français d'Archéologie Orientale, 2005.

GRAYSON A. K. *Assyrian and Babylonian Chronicles*, Winona Lake, Eisenbrauns, 2000.

KOLPAKTCHY G. *Livre des morts des anciens égyptiens*, 3e. éd. Paris, Omnium Littéraire, 1973.

MAYER BURSTEIN S. *The Babyloniaca of Berossus*, Malibu, Undena [SANE I/5], 1980.

³¹ E. Reiner *et al.* (éds), « *šhangû* », *CAD*, Chicago, The Oriental Institute, 1989, vol. 17, p. 382.

³² H. Limet, « La royauté en Mésopotamie », p. 301-302.

³³ *Ibid.* p. 300 et E. Reiner *et al.*, (éds), « *secretu* », *CAD*, Chicago, The Oriental Institute, 1984, vol. 15, p. 215.

Études critiques

- BAINES J. « Ancient Egyptian Kingship » dans J. Day (éd.), *King and Messiah in Israel and the Ancient Near East: Proceedings of the Oxford Old Testament Seminar*, Sheffield, Sheffield Academic Press, 1998, p. 16-53.
- BUJANDA VILORIA S. « Regicidio e intrigas de harén: las muertes de Ramsés III y de Senaquerib: fuentes antiguas, perspectivas modernas », *Fuentes Humanísticas*, 51, 2015, p. 109-121.
- HAWASS Z. « Revisiting the harem conspiracy and death of Ramesses III: anthropological, forensic, radiological study », *British Medical Journal*, p. 1-9.
- KOENIG Y. « À propos de la conspiration du harem », *BIFAO*, 101, 2001, p. 293-314.
- LAMBERT W. « Kingship in ancient Mesopotamia », dans J. Day (éd.), dans *King and Messiah in Israel and the Ancient Near East: Proceedings of the Oxford Old Testament Seminar*, Sheffield, Sheffield Academic Press, 1998, p. 54-70.
- LEBLANC C. « La véritable identité de Pentauret, le prince maudit », *Revue d'Égyptologie*, 52, 2001.
- LIMET H. « La royauté en Mésopotamie. Mort et succession du roi », *Res Antiquae*, 2, 2005, p. 295-308.
- PARPOLA S. « The Murderer of Sennacherib » dans *Death in Mesopotamia: Papers read at the XXVI Rencontre assyriologique internationale*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1980.
- POSENER G. « Les criminels débaptisés et les morts sans noms », *Revue d'Égyptologie*, 5, 1946, p. 51-56.
- TAMMUZ O. « Punishing a dead villain: The Biblical Accounts on the murder of Sennacherib » *Biblical Notes*, 157, 2013, p. 101-105.